

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 3
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 31 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Suite à la fiche navette 19/43 que vous avez fait parvenir en mairie le 10 juillet 2019, je vous prie de trouver de trouver ci-après les éléments de réponses apportés à celle-ci.

Demande : Dans le premier grand virage en épingle à cheveux au dessus du vieux cimetière, le long de la maison des vétérinaires dans le virage, de nombreuses mauvaises herbes débordent sur la route et obligent les voitures à se décaler sur la gauche, ce qui augmente le danger dans la mesure où la route n'est pas très large (et bien sûr, certains automobilistes vont un peu trop vite !). Merci de couper ces mauvaises herbes, branches.

Réponse : La coupe des végétaux a été faite le 22 juillet, le service espace public s'est rendu sur place le 31 juillet aucun problème de végétation.


Demande : Le lampadaire dans le virage est tombé au sol (lors de la tempête ?) et le soir de nombreux piétons empruntent cette route - au détriment du raccourci piétonnier qui part du vieux cimetière - des morceaux de verre ont été poussés sur le côté. Merci de ramasser les verres qui sont au sol.

Réponse : Le service espace public a relancé le prestataire afin qu'il se rende sur les lieux et enlève les morceaux de verre qui jonchent le sol.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Bien cordialement

Chantal Rebeillé-Borgella



Adjointe chargée du Cadre de vie,
de l'environnement et de la vie des quartiers